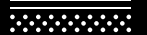




## La sécurité à Mont-Saint-Aignan Des faits et des chiffres



Mont  
Saint  
Aignan

# Que peut faire le maire sur son territoire ?

Depuis quelque temps, une dégradation de la qualité de vie a été constatée dans la commune et notamment place Colbert où des groupes de personnes commettent des incivilités. Pour endiguer ce phénomène, la Ville a pris différentes mesures, matérielles et financières, destinées à rétablir l'ordre public. Chose promise, chose due, ce supplément au Mag d'octobre 2024 fait un point d'étape sur la sécurisation du territoire, pour que Mont-Saint-Aignan reste et demeure une ville où il fait bon vivre.



## Moyens humains

Née il y a 60 ans, le 9 novembre 1964 précisément, la police municipale montsaintaignanaise compte aujourd'hui **six policiers municipaux** qui, au contact de la population, assurent la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique. Ils sillonnent le territoire par groupe de deux, sur une plage horaire étendue : **du lundi au vendredi de 8h à 21h, jusqu'à 23h l'été ainsi que certains samedis**. Ils opèrent également des astreintes de sécurité 24h/24 et 7j/7 afin de répondre rapidement à toute tentative d'effraction sur les bâtiments municipaux et gérer les imprévus (tempête, nécessité de relogement d'urgence...).



## Parole d'expert

Interview de Maître Boyer,  
avocat à la cour & docteur en droit public

### Police administrative, police judiciaire, une dénomination semblable mais des missions bien différentes ?

En droit, la notion de police désigne la mission par laquelle la puissance publique protège la société, la façon dont elle maintient ce que l'on appelle "l'ordre public". Il faut être attentif car ce terme de "police" est ambigu. Il désigne en réalité deux types de missions très différentes : la police administrative et la police judiciaire. La police administrative se rapporte à la préservation de l'ordre public, afin qu'il ne soit pas troublé ; on est dans l'anticipation. La police judiciaire en revanche, a une mission à la fois proche et différente de la police administrative parce qu'elle intervient lorsque l'ordre public a déjà été troublé. Dans le cas d'un vol par exemple, la police judiciaire est chargée d'identifier les auteurs de l'infraction commise et, le cas échéant, de les appréhender pour qu'ils soient jugés. En résumé, **la police administrative a une finalité préventive tandis que la police judiciaire a un dessein répressif**. Les deux notions peuvent sembler proches puisqu'on y retrouve le mot "police". Néanmoins, elles désignent deux types d'actions de la puissance publique tout à fait différentes, tant dans leur finalité que dans leurs modalités (personnels, règles, juges...).

### La police administrative vise à maintenir l'ordre public. Pouvez-vous définir cette notion ?

Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, l'ordre public comporte trois

branches : la sécurité, la salubrité et la tranquillité. La sécurité désigne l'absence d'atteinte aux biens et aux personnes ; par exemple le fait de ne pas se faire agresser dans la rue, ne pas se faire voler ou dégrader ce qui nous appartient. La puissance publique doit ainsi garantir à ses citoyens la sécurité. La seconde branche, la salubrité, fait référence aux mesures destinées à préserver la santé de la population. Souvenez-vous, pendant la crise Covid, de très nombreuses mesures de police ont été prises pour protéger la santé de la population comme le port du masque ou la limitation des déplacements. La troisième composante enfin, la tranquillité publique, est le fait de garantir aux citoyens un cadre de vie paisible, sans tapage nocturne par exemple !

### Quelles sont donc les prérogatives du maire en matière de sécurité, salubrité et de tranquillité publique ?

La loi du 14 décembre 1789 expliquait que le pouvoir municipal avait la charge "de faire jouir les habitants de la commune des avantages d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité et de la tranquillité dans les rues". Cela signifie que **le maire, depuis très longtemps, est l'autorité compétente pour prendre les mesures de police administrative visant à protéger l'ordre public au sein de la commune**. Deux exceptions existent : lorsqu'il y a une menace à l'ordre public au-delà de l'échelle com-

munale, le préfet devient compétent ; si le risque excède plusieurs départements, c'est le Premier ministre qui en porte la responsabilité. En clair, le maire joue un rôle essentiel puisqu'il est en première ligne. Pour accomplir cette mission nécessairement préventive on l'a vu, le maire peut prendre des décisions contraignantes : on les désigne souvent sous le nom d'arrêtés de police. En complément de ces actes juridiques obligatoires, la police administrative peut s'accomplir par des actes matériels, grâce aux agents de police municipale, pour les communes qui en sont dotées.

### Concrètement, à quel moment le maire peut-il faire usage de ses pouvoirs de police ?

C'est essentiellement en prenant des arrêtés que le maire va accomplir ses missions de police. Création d'une zone à 30 km/h aux abords des établissements scolaires, interdiction d'utiliser des engins à moteur le week-end, horaires d'ouverture d'un parc municipal... **Les mesures prises par le maire doivent préserver l'ordre public d'une éventuelle atteinte**. Mais attention, le maire n'a pas les pleins pouvoirs. Les mesures doivent être strictement limitées à ce qui est indispensable à la préservation de l'ordre public. Le juge administratif y veille et peut annuler toute mesure de police prise par le maire qui serait trop large, excessivement contraignante, par rapport aux libertés publiques. Ainsi le maire, en matière de prévention de l'ordre public, est constamment obligé de concilier la nécessité de préserver l'ordre public et en même temps l'interdiction qui lui est faite par le juge administratif de prendre des mesures qui seraient trop contraignantes pour les citoyens.

## Moyens matériels

- 23** caméras de vidéoprotection pour surveiller les lieux stratégiques du territoire
- 2** véhicules sérigraphiés pour assurer une présence visible et dissuasive
- 1** cinémomètre pour contrôler la vitesse
- 6** appareils de verbalisation pour assurer le respect des règles de stationnement et autres infractions
- 2** pistolets à impulsion électrique pour renforcer les moyens de neutralisation non-létale

- 6** caméras individuelles pour prévenir les incidents lors des interventions et contribuer au constat des infractions
- 6** pistolets semi-automatiques, des matraques télescopiques, des extincteurs lacrymogènes pour réagir efficacement en cas de situation d'urgence

**180 000 €** d'investissement jusqu'en 2026 pour **poursuivre le déploiement de la vidéoprotection** et sécuriser les bâtiments publics : hôtel de ville, centre sportif, secteur Colbert / Espace Marc-Sangnier



**Prévention**  
► Police municipale  
Préservation de la tranquillité publique

**Trouble à l'ordre public**

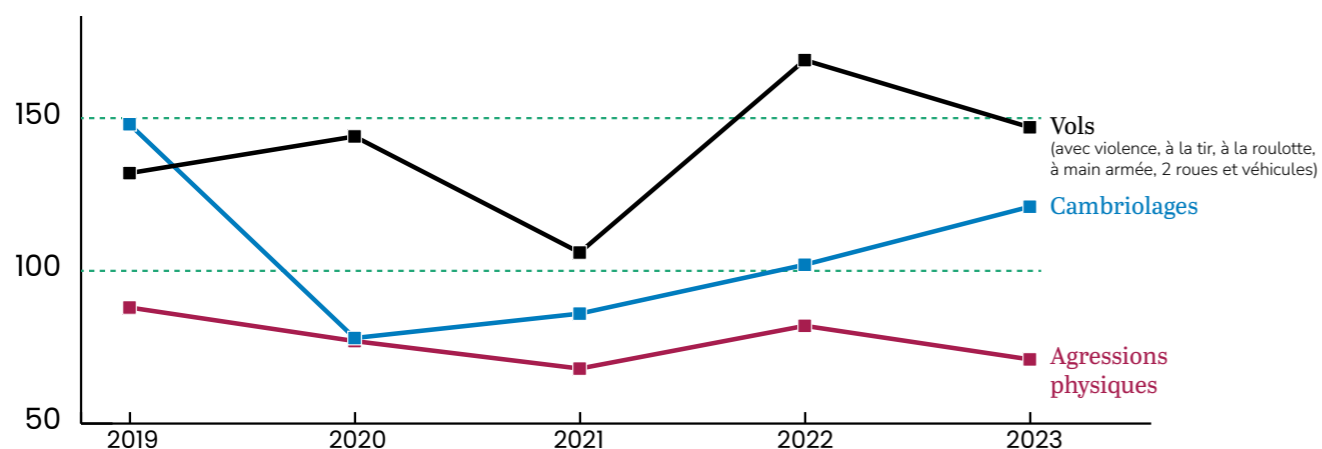
**Répression**  
► Police nationale  
Lorsque l'ordre public a été troublé

# Quelle est la réalité de la situation à Mont-Saint-Aignan ?

Malgré des incivilités constatées ces derniers mois, Mont-Saint-Aignan est un territoire relativement calme au sein duquel la situation est stable, comme en témoignent les données de la police nationale.

## Chiffres clés

issus des dépôts de plaintes enregistrées par la police nationale



\*\*\* Les vols, cambriolages et agressions physiques sont recensés sur les cinq dernières années. Malgré une période plus calme en 2021, faisant suite à la crise Covid, les chiffres sont relativement stables, voire en-deçà de ceux observés en 2019.



## Parole d'expert

Interview du commissaire Vergnes  
du service de sécurité publique de Rouen

### Comment qualifieriez-vous Mont-Saint-Aignan ?

Mont-Saint-Aignan est une commune calme, principalement résidentielle avec quelques quartiers commerçants sans délinquance de voie publique notable. Si on la compare aux 13 communes de la métropole de plus de 10 000 habitants, Mont-Saint-Aignan est la ville où il y a le moins de faits constatés de délinquance générale.

### Quels sont les principaux faits constatés ?

Il s'agit majoritairement de délinquance acquisitive : des cambriolages, des vols dans des véhicules. C'est avéré, ce n'est pas à Mont-Saint-Aignan que l'on risque le plus de se faire agresser !

### Comment travaillent vos équipes de terrain sur notre territoire ?

Nous avons trois méthodes d'intervention : en réponse aux appels 17, lors de plans de patrouille ou en travail partenarial avec la Ville, avec une couverture policière plus récurrente pour endiguer des phénomènes ponctuels, tel que celui constaté dans le secteur Colbert / Coquets.

### Le mot de la fin ?

La situation à Mont-Saint-Aignan n'est pas de nature à inquiéter la hiérarchie de la police. Néanmoins, nous restons extrêmement vigilants au moindre problème de sécurité constaté et disponibles pour l'équipe municipale.

La Ville travaille main dans la main avec la police nationale, la gendarmerie nationale et les polices municipales des communes voisines. Leur complémentarité leur permet d'agir conjointement sur des problématiques de territoire identifiées et de mener des actions de plus grande ampleur.

### La police nationale et les acteurs du territoire

Dès lors qu'un problème de sécurité se pose dans un quartier, des groupements de partenariat opérationnel (GPO) sont mis en œuvre pour le résoudre de façon collective. Pilotés par la police nationale, en lien avec la police municipale, ils associent les acteurs concernés, tels que les commerçants, les syndicats de copropriétés, les bailleurs sociaux, les riverains pour le cas du GPO Colbert créé fin 2023 pour répondre au sentiment d'insécurité naissant sur la place Colbert. Tous se sont réunis pendant plusieurs mois autour de la police nationale pour repérer, constater et participer à l'endiguement des problèmes naissants (voir encadré).

### Le tribunal judiciaire de Rouen

Le Conseil municipal a voté à l'unanimité la mise en place, à titre expérimental, d'une procédure de rappel à l'ordre. Celle-ci s'applique aux conflits de voisinage, à l'absentéisme scolaire ou encore aux incivilités commises par des mineurs. Cette alternative aux poursuites judiciaires consiste en un entretien oral avec l'auteur des faits, en présence des parents et des forces de l'ordre, visant à rappeler la loi et ses champs d'application. Dans la même



idée, un protocole de lutte contre les incivilités a été établi avec le parquet de façon à accélérer les process dès lors qu'il y a atteinte à la sécurité d'un agent municipal.

### Les polices municipales du plateau nord

Depuis plus de 20 ans, la Ville de Mont-Saint-Aignan et les communes de Bois-Guillaume et Bihorel mutualisent de façon régulière leurs ressources. Par l'intermédiaire d'un Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD), les trois villes agissent conjointement sur la prévention, l'aide à l'insertion des jeunes et enfin l'implication des citoyens. C'est dans ce cadre par exemple, que la Ville est amenée à mutualiser ses agents de police avec Bois-Guillaume et Bihorel pour la sécurisation d'événements publics ou que des opérations de terrain conjointes (contrôles routiers, lutte contre les vols par effraction) sont menées régulièrement.

## Le GPO Colbert

Fin 2023, la police nationale a lancé un GPO pour contrer le sentiment d'insécurité ressenti par les commerçants, les résidents et la clientèle de la place Colbert. Au fil des mois, différentes actions ont été entreprises, parmi lesquelles : l'accentuation de la présence de la police nationale les soirs et les week-end, la modification des horaires de la police municipale pour patrouiller aussi le samedi, différents diagnostics de sécurité des partenaires, l'identification des jeunes livrés à eux-mêmes pour la mise en œuvre d'un accompagnement social, le redimensionnement de la vidéoprotection, le rappel des bonnes pratiques pour éviter les intrusions... C'est également dans ce cadre que la procédure de rappel à l'ordre a été votée en Conseil municipal.

# Comment concourir à la tranquillité publique?

Pour rétablir le bien-vivre ensemble dans le secteur Colbert / Coquets, la Ville a déployé d'importants moyens à l'été 2024. Médiation sociale, présence accrue de la police municipale, recours à une société de sécurité... l'opération combinée a démontré le succès du "aller vers". Place au bilan.

Renouvellement de la population, dégradation des conditions de vie familiales, isolement résidentiel... les causes des troubles à l'ordre public sont diverses. Constatées aux abords de la place Colbert, ces incivilités sont le fait de plusieurs groupes de personnes : jeunes adultes, adolescents et enfants, parfois turbulents, d'autres fois humiliants ou insultants et bien souvent hors de la présence d'un adulte.

## Présence et visibilité pour travailler le sentiment de sécurité

Garant de la protection de l'ordre public sur son territoire, le maire a déployé d'importants moyens pour retrouver calme et sérénité place Colbert. L'opération chiffrée à 52000€, a d'ailleurs reçu le soutien de l'État par le biais d'une subvention du Fonds interministériel de prévention de la délinquance. Ainsi, la Ville a eu recours pendant l'été à deux moyens complémentaires : le renfort d'agents de sécurité, en complément des

patrouilles de la police municipale pour sécuriser les bâtiments publics, et la médiation sociale. Leur rôle : établir un diagnostic, rassurer en engageant le dialogue et proposer un plan d'actions. Au fil des jours, une relation s'est également tissée avec les passants, les habitants et les commerçants, clairement rassurés de leur présence journalière, comme en témoigne **Romain Pinel, gérant de la pharmacie Colbert** : "Nous sommes très satisfaits de la présence des médiateurs et des agents de sécurité sur la place. Leur présence est rassurante, pour nous commerçants comme pour les habitants qui nous en font part. Il est plaisant de retrouver une place où les gens ont plaisir à faire leurs emplettes. Merci à la Municipalité d'avoir réagi".

## Conjuguer les efforts pour pérenniser les résultats

Toutefois, puisque l'ordre public est troublé, c'est **au tour des services de l'État de prendre le relais** pour faire respecter la loi (police, procureur de la République...).

En complément, d'autres acteurs doivent s'impliquer car la tranquillité publique est l'affaire de tous.

## Passer à la vitesse supérieure avec une instance dédiée

En travaillant sur la problématique depuis plusieurs mois, la Ville a saisi l'urgence de la situation et réfléchi d'ores et déjà à une **réponse sociale adaptée aux habitants**. Ainsi, à partir de janvier 2025, une direction du développement social local va voir le jour au sein du CCAS. Son directeur, qui sera secondé de travailleurs sociaux, aura pour mission de recréer du lien social en co-construisant la démarche avec les habitants. Concrètement, il s'agira tout d'abord de finaliser le diagnostic de terrain puis de proposer des outils adaptés. Parmi les pistes de réflexion, déjà soumises sur le terrain pendant l'été pour certaines, un espace de vie sociale de proximité et un nécessaire travail autour de la parentalité. À suivre!

## 3 questions à...



**Martine Chabert**  
adjointe au maire chargée du lien social



**Thomas Soulier**  
adjoint au maire chargé de la sécurité et de la tranquillité publiques

### Comment expliquez-vous la naissance d'incivilités à Mont-Saint-Aignan, territoire réputé pour son calme?

**Martine Chabert-Duken** Nous pouvons nous référer à l'analyse des besoins sociaux menée en 2019 qui relevait une transformation de la structure de la population dans certains quartiers, transformation liée notamment à son renouvellement. Isolement résidentiel, méconnaissance des codes de vie du territoire, difficultés liées à la parentalité... les causes sont nombreuses. C'est pourquoi, avec les équipes du CCAS, nous menons depuis trois ans maintenant une démarche du "aller vers" pour repérer et accompagner les publics fragiles.

**Thomas Soulier** De notre côté, et en complément, nous avons accru les patrouilles de police, en lien avec la police nationale de façon à stopper les incivilités naissantes. Comme précisé dans le GPO Colbert (voir encadré page 5) nous avons mis à contribution tous les acteurs du territoire pour endiguer les problèmes.

### Il s'agit donc d'un travail complémentaire, Ville et CCAS, pour améliorer la sécurité et la tranquillité publiques?

**Martine Chabert-Duken** Les incivilités constatées dans certains quartiers relèvent à la fois de la police municipale et du CCAS, qui agissent tous deux sur le volet de la prévention. Le co-pilotage Ville et CCAS, chacun dans leur domaine de compétence, s'est naturellement imposé pour stopper cette montée de la délinquance.

**Thomas Soulier** L'un ne va pas sans l'autre en effet. Le déploiement du système de vidéoprotection dans des lieux stratégiques tels que la place Colbert, les abords de l'Espace Marc-Sangnier ou encore le centre sportif des Coquets permettra de dissuader de tout acte malveillant. Et si jamais des incivilités sont toutefois commises, les images pourront être exploitées par la police nationale pour engager des poursuites.

### Comment envisagez-vous les mois à venir?

**Martine Chabert-Duken** Nous poursuivons activement cette politique préventive et de médiation sociale. Première étape : la création d'une direction du développement social local au sein du CCAS, pour chapeauter cette démarche transversale qui se fait en partenariat avec l'ensemble des services de la Ville. L'étape suivante consistera à dégager des moyens financiers permettant de recruter des professionnels pour poursuivre les missions de terrain et interagir avec les différents partenaires qui gravitent autour des familles.

**Thomas Soulier** En effet, l'action coup de poing menée pendant l'été a porté ses fruits mais n'est malheureusement pas suffisante. La police municipale reste présente aux côtés du CCAS dans son rôle premier : la prévention.



\*\*\* Durant 10 semaines, sur des horaires variables, à la fois diurnes et nocturnes, les trois médiateurs de l'association Promévil ont été au contact des habitants, commerçants et visiteurs.

**Vos questions...  
nos réponses !**

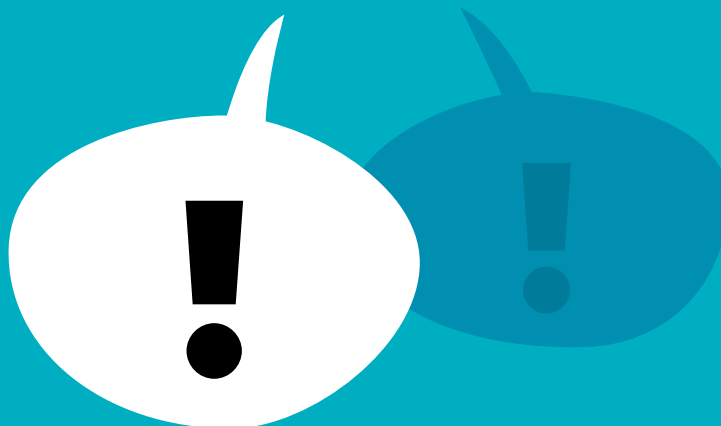


# **Sécurité & tranquillité publique**

**Mardi 15 octobre 2024**

**18h30**

Cinéma Ariel



Posez vos questions sur [montsaintaignan.fr](https://montsaintaignan.fr)  
nous y répondrons lors de la réunion publique



Mont  
Saint  
Aignan